



Dépot de bilan de l'agence de gestion locative

Par **cartophe**, le **16/10/2009** à **17:03**

Bonjour,

Je loue un appartement depuis plusieurs mois par le biais d'une agence de gestion locative (quiétude immobilier à la Rochelle).

Aujourd'hui, le groupe quiétude est en dépôt de bilan et les bureaux de l'agence de gestion locative sont fermées.... Le loyer de septembre a été payé avec 15 jours de retard et celui d'octobre, je ne sais même pas si on le verra un jour....

Je souhaiterais savoir si je peux résilier le bail de gestion locative afin de confier la gestion de la location de mon appartement à une autre agence et la marche à suivre pour que le locataire récupère sa caution.

Merci pour vos réponses.

Cartophe